



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2025-434

PUBLIÉ LE 19 AOÛT 2025

Sommaire

Direction régionale des affaires culturelles - Hauts-de-France /

R32-2025-08-18-00001 - Décision portant attribution du label de librairie indépendante de référence et du label de librairie de référence

(3 pages)

Page 3

**Décision portant attribution du label de librairie indépendante de référence
et du label de librairie de référence**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord,
Chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre National du mérite,

Sur le rapport de la présidente du Centre national du livre ;

Vu le code général des impôts, notamment son article 1464-I ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2011-993 du 23 août 2011 modifié relatif au label de librairie de référence et au label de librairie indépendante de référence ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de Monsieur Bertrand GAUME en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 février 2024, et paru au recueil des actes administratifs n° 113 du 5 février 2024, portant délégation de signature à monsieur Hilaire MULTON, directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France ;

Vu l'avis de la commission instituée à l'article 4 du décret n°2011-993 du 23 août 2011 en date du 23 et 24 juin 2025,

Décide

Article 1^{er}

Le label de librairie indépendante de référence est attribué, conformément à l'article 3 du décret du 23 août 2011 susvisé, aux établissements de librairie dont la liste figure en annexe à la présente décision.

Article 2

Le label de librairie de référence est attribué, conformément à l'article 3 du décret du 23 août 2011 susvisé, aux établissements de librairie dont la liste figure en annexe à la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Recueil des actes administratifs de l'État en Hauts-de-France*.

Fait le

18 AOÛT 2025

à Lille.

Hilaire MULTON
Directeur régional des affaires culturelles

Pour le Préfet de région Hauts-de-France
et par délégation
La Directrice Régionale Adjointe des Affaires Culturelles

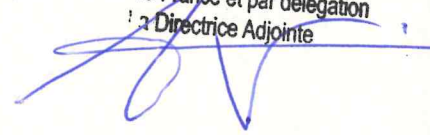
**ETABLISSEMENTS LABELLISES LIBRAIRE INDEPENDANTE DE REFERENCE EN 2025 -
REMPLISSANT L'ENSEMBLE DES CONDITIONS DU DECRET ET RELEVANT D'ENTREPRISES ELIGIBLES**

REGION	DPT	DEPARTEMENT	CP	VILLE	ETABLISSEMENT	TYPE D'ASSORTI- MENT	DOMAINE EDITORIAL	STATUT / LABEL AU MOMENT DE LA DEMANDE	SIRET	REFERENCE DOSSIER
Hauts-de-France	59	Nord	59000	LILLE	LA CHOUETTE LIBRAIRIE	Général		RENOUVELLEMENT	840 093 868 00015	2025/02707
Hauts-de-France	59	Nord	59493	VILLENEUVE-D'ASCQ	LES LISIERES	Général		RENOUVELLEMENT	493 120 752 00032	2025/03386
Hauts-de-France	62	Pas-de-Calais	62000	ARRAS	LEGENDARIUM	Spécialisé	Policier et science- fiction	RENOUVELLEMENT	835 154 089 00014	2025/02340
Hauts-de-France	80	Somme	80000	AMIENS	BULLE EN STOCK	Spécialisé	Bande dessinée	RENOUVELLEMENT	432 583 292 00011	2025/03125

CNL / DIFF / LIB - 07/2025

Fait le **18 AOUT 2025** à Lille

Pour le Directeur Régional
 Hilaire MURON
 Directeur régional des Affaires Culturelles
 Hauts-de-France et par délégation
 la Directrice Adjointe



Arielle FANJAS

ETABLISSEMENTS LABELLISES LIBRAIRIE DE REFERENCE EN 2025

REGION	DPT	DEPARTEMENT	CP	VILLE	ETABLISSEMENT	TYPE D'ASSORTI- MENT	DOMAINE EDITORIAL	STATUT / LABEL AU MOMENT DE LA DEMANDE	N° SIRET	REFERENCE DOSSIER
Hauts-de-France	62	Pas-de-Calais	62100	CALAIS	LIBRAIRIE DU CHANNEL	Général		RENOUVELLEMENT	340 883 974 00115	2025/03399

CNL / DIFF / LIB - 07/2025

18 AOUT 2025

Fait le

à Lille

Hilaire Multon
 Directeur régional des affaires culturelles
Directeur Régional
des Affaires Culturelles
 Hauts-de-France et par délégation
 La Directrice Adjointe

Arielle FANJAS